

Les interventions les plus courantes



Coupe de rajeunissement du taillis (coupe rase)

Réservée aux taillis présentant un bon enrouchement, des brins vigoureux et jeunes.

Le risque d'érosion sur pentes fortes conduit à pratiquer les coupes de rajeunissement sur des surfaces réduites.

Conserver les feuillus précieux.

Eclaircie (taillis et futaie)

Cette intervention n'est envisageable que si les tiges d'avenir sont en nombre suffisant (100 par hectare).

Deux modalités sont possibles :

- éclaircie au profit des tiges les plus vigoureuses tous les 15 à 20 ans maintenant un facteur d'espacement après coupe entre 25% et 30%.
- OU, intervention au profit des tiges d'avenir, par détournage.



Type H5 - A terme, les éclaircies permettent d'envisager la récolte de bois d'œuvre.



Apparition de semis dans une trouée.

Régénération

Concerne les peuplements de plus de 80 ans. Plus de 50 semenciers par ha bien répartis sont maintenus sur pied. Ils seront coupés dès que les semis installés atteindront la hauteur de 50cm.

Autres méthodes : des trouées de petite surface (diamètre inférieur à 2 fois la hauteur du peuplement) peuvent être réalisées dans le peuplement. Elles seront élargies au fur et à mesure de l'apparition des semis.

Les propriétaires désirant adhérer au code des bonnes pratiques sylvicoles, doivent vérifier en fonction du ou des types de peuplements rencontrés dans leur propriété, si la ou les gestions qu'ils envisagent de conduire sont recommandées ou admises.

Ces renseignements doivent être reportés sur la déclaration d'adhésion au code des bonnes pratiques sylvicoles.



Les pratiques recommandées



Les pratiques admises présentant certains risques



Les pratiques exclues ou sans objet

Centre Régional de la Propriété Forestière



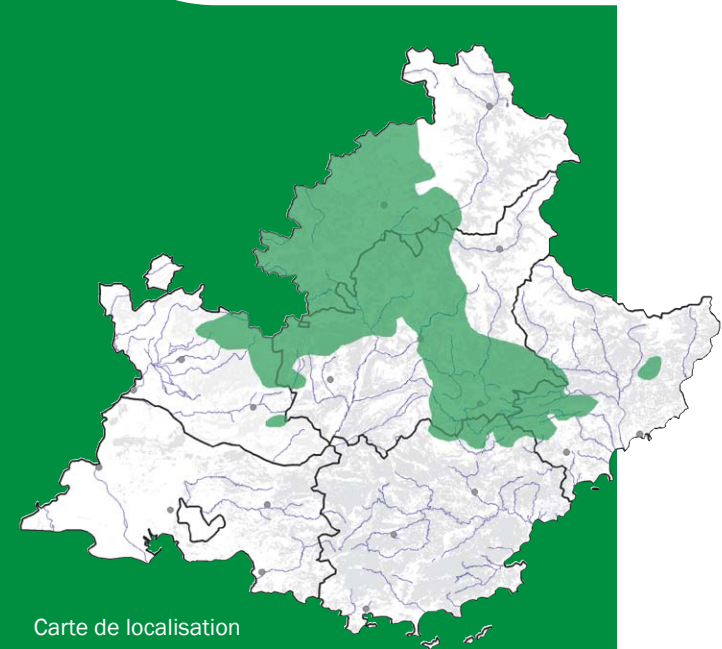
Forêt Privée de Provence Alpes Côte d'Azur

Code régional des bonnes pratiques sylvicoles

7, Impasse Ricard Digne
13 004 Marseille

Téléphone : 04 95 04 59 04
Télécopie : 04 91 08 86 56
Messagerie : paca@crpf.fr

Hêtre



Carte de localisation

Cette fiche concerne également les peuplements mélangés de Chêne pubescent et de Hêtre dans lesquels le Hêtre est majoritaire

Code régional des bonnes pratiques sylvicoles

Hêtre



a	Coupe de rajeunissement sur peuplement < 50 ans	H2 / H1 si coupe < 1 ha	H1 si coupe > 1 ha / H3	H0
b	Coupe de rajeunissement sur peuplement > 50 ans			Tous peuplements
c	Coupe de régénération par trouées, bandes ou parquets sur peuplement > 50 ans	H1, H2 par trouées / H3	H2 par parquets	H0 / H1 par parquets
d	Éclaircie en plein si > 100 tiges d'avenir/ha	H2 / H3		H0 / H1
e	Éclaircie en plein si < 100 tiges d'avenir/ha		H1 / H2 / H3	H0
f	Éclaircie par cépées	H1 / H2 si âge > 50 ans	H2 si âge < 50 ans	H0 / H3
g	Non-intervention pendant la durée d'application du code des bonnes pratiques sylvicoles	H0 / H1 / H2, H3 si coupe récente	H2/H3	
h	Pâturage incontrôlé après coupe de rajeunissement ou régénération			H0 / H1 H2 / H3
i	Plantations localisées en complément de régénération naturelle	H1 / H2 / H3	H0	
j	Régénération par coupes progressives si > 50 gros semenciers/ha	H2 / H3		H0 / H1
k	Transformation par plantation	H2 si moins de 100 tiges d'avenir /ha	H1 / H3	H0



Type H2 - Ce taillis présente un mauvais ensouchement (souches hautes et déformées). Sa capacité à rejeter de souche est incertaine.



Type H2 - Le nombre de tiges d'avenir est suffisant pour envisager une éclaircie à leur profit.



Type H2 - La présence de semenciers permet d'envisager une régénération naturelle par coupes progressives.

H0 / Taillis de moins de 30 ans

- Les plantations localisées sont possibles dans les trouées, les autres interventions sont interdites.

H1 / Taillis âgé de plus de 30 ans à croissance réduite

Ce taillis se situe en versant adret ou Ouest, le plus souvent sur terrains pentus et sols superficiels. Il ne dépasse pas 8 m à 50 ans.

- Dans les peuplements de plus de 50 ans la non-intervention s'imposera le plus souvent.
- Dans le cas des peuplements de moins de 50 ans les coupes de rajeunissement ne devront pas dépasser 1 ha
- Les éclaircies en plein ne présentent aucun intérêt. Il est préférable de conduire des éclaircies par cépées entières en maintenant un couvert voisin de 40%.

H2 / Taillis âgé de plus de 30 ans bienvenus

Ce taillis est situé en versant Ubac ou Est, il dépasse 8 m à 50 ans. On distingue :

Taillis simple sans tiges d'avenir ou de semenciers en nombre suffisant

- Si le taillis à moins de 50 ans, coupe de rajeunissement.
- Si les souches sont hautes et déformées ou si le peuplement est âgé de plus de 50 ans, préférer les coupes de régénération par trouées ou par bandes d'une dimension voisine de 2 fois la hauteur du peuplement.
- Les éclaircies sont à éviter en raison du nombre insuffisant de tiges d'avenir.
- La transformation par plantation est envisageable après coupe rase, pour les taillis présentant un mauvais ensouchement.

Taillis renfermant au moins 100 tiges d'avenir par hectare

- Les éclaircies poursuivent un objectif de conversion (évolution vers la futaie). Elles sont réalisées au profit des tiges d'avenir, soit par détournement soit en plein en respectant un facteur d'espacement après éclaircie voisin de 30%.

Taillis renfermant au moins 50 semenciers par hectare bien répartis

- La régénération par coupes progressives comprend une coupe d'ensemencement maintenant les semenciers, puis une coupe définitive lorsque les semis ont atteint une hauteur comprise entre 0,5 et 1 mètre.

H3 / Futaie et futaie sur souches majoritaires

Les arbres sont majoritairement de franc-pied.

- Les éclaircies sont réalisées au profit des tiges d'avenir en recherchant un facteur d'espacement après éclaircie compris entre 25 et 30%.
- La régénération est assurée entre 80 et 120 ans, soit par coupes progressives, soit par parquets non contigus.
- Sur peuplement jeune, ayant une bonne faculté à rejeter de souche, la gestion en taillis simple est déconseillée.
- Des plantations localisées peuvent le cas échéant compléter la régénération naturelle dans les zones dépourvues de semis.